

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **04 avril 2024**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **1,712 dinar** par action et ce, à partir du **mardi 16 avril 2024**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.